

prêtre, curé sous-signé, et de son consentement  
des parents de la partie mineure, nous avons reçu  
leur mutuel consentement de mariage  
et leur avons donné la bénédiction nup-  
tiale en présence de Traité Lavallée-Boquet  
et de France Goussier-Desilets qui ainsi  
que les époux ont déclaré ne savoir si-  
gner. lecture faite

O h a f e r r i e r e, p r e. c u r e.

N. 2  
p. B. Martin  
Alphonse Roch

Le sept janvier mil neuf cent treize, après la  
publication d'un ban de mariage fait au  
pauvre de notre messe paroissiale, ainsi qu'à  
Sainte Hélène de Montréal, comme il appert par  
le certificat du curé du lieu, dispense de deux  
bans ayant été accordée par Monsieur l'Ad-  
ministrateur Eustache Dugas, chanoine, en  
date du trois courant, entre Joseph Pierre  
Bouras Martin, fils majeur de Pierre Martin,  
et de Henriette Martin, de Sainte Hélène de  
Montréal, d'une part, et Alphonse Roch,  
fils majeur de Joseph Roch, cultivateur,  
et de défunte Christiana Beauvois, de cette  
paroisse d'autre, ne s'étant découvert aucun  
empêchement au dit mariage, nous prêtre  
curé sous-signé avons reçu leur mutuel  
consentement de mariage et leur avons donné  
la bénédiction nuptiale en présence de Pierre  
Martin qui n'a pu signer, et de Joseph Roch  
qui ainsi que les époux ont déclaré savoir  
signer. lecture faite.

Alphonse Roch  
Joseph Martin  
Joseph Roch

O h a f e r r i e r e, p r e. c u r e.

N. 3  
p. H. Charbonneau

Le sept janvier mil neuf cent treize  
après la publication d'un ban de mariage  
fait au pauvre de notre messe paroissiale



M. A. B. Robillard

ainsi qu'à Saint Pierre & Montcal,  
comme il appert par le certificat de  
curé du lieu, dispense de deux bans ayant  
été accordée par Honoré l'Abbé  
Tratour Eustache Dugas, chanoine,  
en date du trois courant, entre Joseph  
Gominas Charbonneau, menuisier  
fils mineur de Gominas Charbonneau,  
cultivateur, & de Marcelline Gagnon,  
de cette paroisse d'une part, & Marie  
Anne Blumentine Robillard, domiciliée  
à Saint Pierre de Montcal, fille majeure  
de Joseph Robillard, boulanger, & de Je-  
sulte Albina Lévesque, de Saint Roch.  
D'autre part, mes'étant débarrassés  
ansou en empêchement au dit ma-  
riage, & du consentement des parents  
de la partie mineure, nous prêtre  
curé sousigné, avons reçu leur mu-  
tuel consentement de mariage et  
leur avons donné la bénédiction  
nuptiale en présence de Joseph  
Gagnon & de Boniface Lévesque  
qui m'ont été signés, les époux  
sont signés. heure faite.

M. A. Robillard.

H. C. Charbonneau

D'habitation, Ste. Anne.

B. 1  
Marie Anne  
Simonne Bernaine  
Philibert

Le dix janvier mil neuf cent treize nous  
prêtre vicaire sousigné, avons baptisé Ma-  
rie Anne Simonne Bernaine née avant-  
hier, fille légitime de Louise Philibert  
bourrier et de Hélène Dufuis de cette  
paroisse. Le parrain a été Omer Philib-  
ert, bourrier de cette paroisse et la mar-  
raine Marie Anne Gariopy, fille de  
Moïse Gariopy de cette paroisse, lesquels

✓